



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 20 février 2018

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 20 février 2018 à 20 heure 30.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *PL - 88 - Rapport annuel du conseiller Energie - Approbation*
2. *PL - 573 - Vente de bois 2018 – Destination des coupes de l'exercice 2019 – Cantonnement de St Hubert - Clauses particulières coupes ordinaires – Approbation.*
3. *CM - 2017 -863 - Travaux forestiers - Devis Entretien et Boisement - Exercice 2018 - Approbation*

Technique

4. *PP - 801 - Fonds Régional pour les Investissements Communaux 2017-2018 - Approbation formulaire d'introduction du dossier modificatif.*
5. *PP-865 – Désignation d'un auteur de projet dans le cadre du Fonds Régional d'Investissement Communal - 2017-2018 "Réfection de voirie rue Léon Charlier à TELLIN"- Approbation des conditions et du mode de passation.*
6. *PP- 866 - Gripont - Inondations juin 2016 - Convention avec le DST dans le cadre du bail 2018 d'entretien des cours d'eau non-navigables.*

Finance - Comptabilité

7. *BP - 508. - Couverture soins de santé - transfert AG Insurance*

Personnel

8. *VG-182.321 Car sanitaire de l'ONE - Nouvelle convention (2018)*
9. *VG-300 Personnel communal - Modification des statuts administratif et pécuniaire et du règlement de travail - 2018*

PCDR - Patrimoine

10. *ER - 185.34 : Demande de désaffectation du Presbytère de Bure à l'évêché - Délibération.*

Tourisme-Culture

11. CV - 641 ASBL Tellin-Fonderie - Modification convention prêt à usage.

Séance à huis clos

Enseignement

12. VG 397 - Personnel enseignant - Ratifications désignations à titre temporaire et demande de congé - Collège des 21/12/2017, 03/01, 05/01,15/01, 22/01 et 01/02/2018

Fait à Tellin, le 9 février 2018

Par le Collège Communal,

ROUARD E.



Le Directeur général f.f.



MAGNETTE J-P.



Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Le jeudi 15 février 2018 à 15h00 ou sur rendez-vous.